



CANNE ET BATON

FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION SAISON 2026 / 2027

IDENTIFICATION PRATIQUANT(E)

☐ Madame

☐ Monsieur

NOM / PRENOM
(En majuscule)

Date de naissance

Lieu de
naissance

Adresse

Code postal

Ville

Téléphone

Adresse e-mail

AUTORISATION PARENTALE OU TUTEUR LEGAL

Je soussigné(e) _____
autorise mon fils / ma fille à pratiquer les activités sportives proposées par le club SAM Boxe Française et autorise le club à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'accident.

DROIT A L'IMAGE ET RGPD

J'autorise l'utilisation de mon droit à l'image pour l'illustration du site Internet de la section ou autre support informatif. J'autorise le SAM à recueillir lors de mon inscription les informations reportées sur cette fiche d'inscription. Celles-ci sont collectées en vue de tenir à jour notre fichier d'adhérents, pour enregistrer votre licence auprès de la Fédération Française de Savate Boxe Française et disciplines associées et vous communiquer des informations de la part du SAM. **En aucun cas, ces données ne seront cédées ou vendues à des tiers.** Les destinataires des données qui ont accès à vos données dans le cadre de leurs missions respectives, sont le bureau du SAM et leurs employés. Les données sont conservées jusqu'à un an après la fin de votre adhésion.

Adresse e-mail pour le traitement des données et droit d'accès et de rectification : vous pouvez, en vertu du Règlement européen sur la protection des données personnelles, en vigueur depuis le 25 mai 2018, avoir accès aux données vous concernant ; vous pouvez demander leur rectification et leur suppression. Ces démarches s'effectuent auprès de : **sam.boxefrancaise@gmail.com**

SIGNATURE PRATIQUANT OU REPRESENTANT LEGAL

Le

REGLEMENT INTERIEUR PRATIQUANT(E)

Article 1 : Lieu(x) / jours et heures d'entraînements

Les cours sont dispensés selon le planning, Voir sur le site internet du club : <https://samboxefrancaise.com>, excepté les jours fériés. Les salles d'entraînement sont strictement réservées à cet effet, Il est interdit d'y pratiquer toutes autres activités. Leurs accès en dehors des périodes de cours est interdit. **L'enseignant peut annuler les cours si moins de 4 élèves sont présents.**

Article 2 : Inscription

- L'inscription est obligatoire dès le premier cours (*hors cours d'essai*)
- Les inscriptions se font tout le long de la saison
- Pour les mineurs, l'inscription devra être signée par les parents
- **Aucun remboursement de la cotisation n'est possible**
- Toute personne n'ayant pas accompli les formalités d'inscription et réglé le montant total de la cotisation sera interdite de pratique

Article 3 : Essai

Il est possible de suivre 1 cour d'essai sous réserve d'avoir fourni le dossier dûment rempli et signée par les parents pour les mineurs.

Article 4 : Cotisation

Annuel	Réabonnement Jusqu'au 31/10	A partir du 1 ^{er} janvier	A partir du 1 ^{er} mai
195€ ou 3x 70€	165€ ou 3x 60€	150€ ou 3x 55€	100€
• Possibilité de payer en 3 fois par chèque, tous exigibles à l'inscription. • La cotisation doit impérativement être réglée à l'inscription.		• Réduction de 25€ pour les autres membres de la famille (<i>applicable jusqu'au 31/12 de la saison</i>). • Les chèques sont libellés à l'ordre du SAM B.F.	

Article 5 : Équipement / hygiène et sécurité

- La tenue sportive doit rester propre, correcte et ne comporter aucun caractère immoral, sexiste ou raciste.
- Le matériel spécifique de protection : (*gants de boxe, protège dents, coquille, etc.*) est obligatoire à chaque séance (*selon les disciplines*).
- Pour prévenir tout risque d'accident, l'enseignant responsable du créneau pourra interdire la pratique de la discipline à toute personne n'ayant pas son matériel de protection.
- Le port de bijoux (*piercings, bagues, etc.*) est strictement interdit.
- Les équipements sont spécifiques à la pratique sportive.
- Vestiaire et douches séparés H/F sont à la disposition de chacun.
- Chacun s'engage à maintenir dans un parfait état de propreté les locaux mis à notre disposition par la municipalité de Mérignac.
- La pratique de la discipline s'exercera sous la responsabilité d'un cadres techniques.

Article 6 : Acceptation des risques inhérents

La savate et les disciplines associées sont des disciplines dites « d'opposition » pouvant représenter des risques pour le pratiquant. En signant le présent document, la personne s'engage à accepter les risques et les conséquences qui surviennent au cours de la pratique.

Article 7 : Responsabilité

- Durant les séances, seul l'enseignant en exercice a autorité dans la salle. Les cadres techniques du club se réservent le droit d'accepter, de refuser ou d'expulser temporairement l'un de ses adhérents sur simple avis verbal, en cas de non-respect du présent règlement.
- Le club dégage toute responsabilité en cas de non-assiduité aux cours des adhérents mineurs, et se réserve le droit de contacter le représentant légal.
- Le club n'est pas responsable en cas de vol. Il est recommandé de ne laisser aucun effet personnel ou objet dans les vestiaires.
- Le non-respect caractérisé d'une règle peut entraîner l'exclusion définitive du membre mis en cause sur décision de la commission de discipline, sans préjudice des cotisations versées au club.
- Le club se dégage de toute responsabilité au cas où l'un de ses membres ne se limiterait pas à la pratique des sports proposés.

Article 8 : L'association

Le SAM Boxe Française est une section du Sport Athlétique Mérignacais (SAM, qui est une association « loi 1901 »). Les membres s'engagent à assister aux assemblées générales (*ordinaires et extraordinaires*). Les statuts de l'association peuvent être consultés sur simple demande.

Article 9 : Prise de connaissance de l'assurance

Les adhérents reconnaissent avoir demandé et pris connaissance de l'étendue de l'assurance offerte par la licence de la FFSBF & da (affichée dans la salle Robert Brettes) ainsi que sur les exclusions de garantie. Conformément aux textes ministériels en vigueur, l'attestation QS Sport et le certificat médical, si nécessaire, sont obligatoires pour tous les pratiquants et qu'à cet effet ils s'engagent à ce qu'il soit rempli et signé, puis remis au bureau de la section ou au moniteur au plus tard avant le début du premier cours auquel ils participeront.

ATTESTATION QUESTIONNAIRE DE SANTE QS-SPORT

Dans le cadre de la prise de licence et conformément à la réglementation du Code du sport et du règlement médical de la FFSBF&da,

Je, soussigné(e) M/Mme, _____

(pour les mineurs) en ma qualité de représentant légal de _____

atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-Sport Cerfa N°15699*01 et avoir répondu par la négative à toutes les questions.

SIGNATURE PRATiquANT OU REPRESENTANT LEGAL

Le

CERTIFICAT MEDICAL (VOIR MODALITE DE RENOUVELLEMENT SUR LE SITE INTERNET)

Je soussigné(e) Docteur _____ certifie que :

☐ Madame ☐ Monsieur _____ ne présente pas

de contre-indication à la pratique en loisir et/ou en compétition de la : Canne et Bâton

Date
+
Signature
+
Tampon

PERSONNE(S) A CONTACTER EN CAS D'URGENCE

	CONTACT 1	CONTACT 2
Prénom / Nom		
Téléphone		

RAPPEL DES PIECES A FOURNIR

Fiche individuelle d'inscription Complétée et signé (Page 1)	☐	Règlement de l'inscription Possibilité de régler en 3 chèques exigibles en une fois.	☐
QS Sport ou Certificat médical si nécessaire (Page 3)	☐	Chèque à l'ordre du SAM B.F. Aucun remboursement de la cotisation n'est possible	

COTISATION

Annuel	Réabonnement Jusqu'au 31/10	A partir du 1 ^{er} janvier	A partir du 1 ^{er} mai
195€ ou 3x 70€	165€ ou 3x 60€	150€ ou 3x 55€	100€

FACTURE

Demande facture envoyée par mail à l'encaissement total de la cotisation (cocher la case)



PARTIE RESERVEE AU CLUB

REGLEMENT PAR CHEQUES

Chèque n°	Montant	Nom banque	N° de chèque
Chèque n°1			
Chèque n°2			
Chèque n°3			

REGLEMENT EN ESPECES

Montant règlement		Reçu par	
Nom et Visa du responsable traitant le dossier			
Observation			